



AVIS DE CONVOCATION POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE PARENTS

Date : le mercredi 1^{re} septembre 2021
Lieu : au gymnase de l'école ou par TEAMS
Heure : 18 h 30

Chers parents,

Vous êtes conviés à venir participer à notre assemblée générale de parents qui aura lieu le mercredi 1^{er} septembre à 18 h 30, au gymnase de l'école, si le nombre de participants nous le permet **Nous aurons besoin d'une confirmation de votre part par courriel (à l'adresse suivante : lesbourlingueurs@csdgs.qc.ca) de votre présence. Cette confirmation permettra de valider si nous tenons la rencontre au gymnase ou virtuellement, par TEAMS. La première rencontre de parents n'aura pas lieu en présentiel à l'école, vous recevrez une invitation pour un rendez-vous TEAMS par l'enseignant de votre enfant. Les deux rencontres seront enregistrées, ce qui vous permettra, s'il a conflit entre les horaires de vos enfants, de l'écouter à un autre moment.**

L'implication des parents dans la vie de l'école publique est essentielle à son évolution. Quelle que soit la forme que prend cette implication, elle contribue au rayonnement et à l'épanouissement de l'école, en plus de l'aider à remplir pleinement sa mission éducative.

Lors de cette rencontre, nous procéderons à la nomination de nouveaux membres parents (2) pour le Conseil d'établissement 2021-2022. Le conseil d'établissement (C.É.) est un comité dont les rôles et responsabilités sont prévus à la *Loi sur l'instruction publique*. Composé de parents bénévoles, de membres du personnel de l'école, de représentants de la communauté, le C.É. constitue l'endroit privilégié pour participer aux décisions importantes qui concernent l'école et les élèves. C'est un lieu de concertation avec les autres personnes qui œuvrent à l'école.

Un vote pour l'élection des nouveaux membres du Conseil d'établissements aura lieu ainsi que la présentation de l'O.P.P. de l'école des Bourlingueurs.

Voici l'ordre du jour de cette assemblée :

1. Mot de bienvenue et ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la rencontre du 3 septembre 2020
4. Procédure d'élection
5. Présidente d'élection : Madame Nathalie Nadeau
6. Élection des nouveaux membres parents (2) au Conseil d'établissement
7. Élection du représentant au comité de parents et d'un substitut
8. Présentation de l'O.P.P. et procédure pour la participation de nouveaux parents
9. Levée de l'assemblée.

Au plaisir de vous y voir!

Stéphanie Hébert

Présidente du conseil d'établissement